



Résultats des réponses des riverain.e.s de la Yamaska au questionnaire et observations des embarcations recensées sur la rivière



Rapport présenté au Comité Yamaska
dans le cadre des consultations publiques à propos des impacts
de la navigation sur la rivière Yamaska

Granby (Québec)

Janvier 2023

Équipe de réalisation

Gestionnaire du projet

Michel Laliberté, DESS Env.
Responsable des
communications, OBV Yamaska

Rencontre des riverain.e.s

Jason Gharib
Agent de sensibilisation,
OBV Yamaska
Michel Laliberté, DESS Env.
Responsable des
communications, OBV Yamaska

Recensement des embarcations

Jason Gharib
Agent de sensibilisation,
OBV Yamaska

Rédaction du rapport

Michel Laliberté, DESS Env.
Responsable des
communications, OBV Yamaska

Soutien au projet

Alex Martin, M. Env.
Directeur général, OBV Yamaska
Sophia Tran, M. Sc. GÉOGR.
Géomaticienne, OBV Yamaska
Vicky Bérubé, Ph. D. Biologiste
Responsable du PDE,
OBV Yamaska

On peut citer le présent rapport de la façon suivante :

OBV YAMASKA, 2023. Résultats des réponses des riverain.e.s de la Yamaska au questionnaire et observations des embarcations recensées sur la Yamaska, 24 pages.

Photo en couverture : © OBV Yamaska 2022

Le projet Comité Yamaska est rendu possible avec les partenaires suivants :

- Municipalité de Saint-Césaire
- Municipalité de Saint-Damase
- Municipalité de Saint-Hyacinthe
- Municipalité de Saint-Pie
- Andréanne Larouche, députée de Shefford
- Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de Saint-Hyacinthe-Bagot

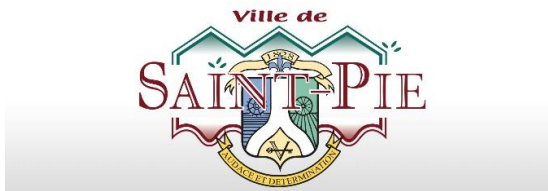


TABLE DES MATIERES

Table des figures.....	5
Introduction.....	6
Méthodologie	7
Résultats des réponses des riverain.e.s.....	8
Recensement des embarcations sur la rivière Yamaska	15
Conclusion	24

TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Des riverain.e.s de longue date de la rivière Yamaska	8
Figure 2 - Types d'activités sur la rivière Yamaska	8
Figure 3 - Sentiment de sécurité sur la rivière Yamaska	9
Figure 4 - Cohabitation sur la rivière Yamaska	9
Figure 5 - Perception de la vitesse des embarcations à moteur sur la rivière Yamaska	10
Figure 6 - Perception de la hauteur des vagues sur la rivière Yamaska	10
Figure 7 - Perception « Autre » de la hauteur des vagues sur la rivière Yamaska.....	11
Figure 8 - Problématiques de la rivière Yamaska	11
Figure 9 - Problématiques « Autre » de la rivière Yamaska.....	12
Figure 10 - Qualité de l'eau de la rivière Yamaska	12
Figure 11 - État des berges de la rivière Yamaska	13
Figure 12 - Actions à poser pour améliorer l'état de la rivière Yamaska	14
Figure 13 - Des solutions pour améliorer l'état de la rivière Yamaska (réponses « Autre »)	14
Figure 14 - Nombre d'embarcations observées sur la rivière Yamaska	15
Figure 15 - Types d'embarcations sur la rivière Yamaska.....	16
Figure 16 - Types d'embarcations non motorisées sur la rivière Yamaska.....	16
Figure 17 - Vitesse des embarcations à moteur observées sur la rivière Yamaska	17
Figure 18 - Vitesse des bateaux à moteur sur la rivière Yamaska	18
Figure 19 - Hauteur des vagues causées par les bateaux à moteur sur la rivière Yamaska*	19
Figure 20 - Vitesse des chaloupes à moteur sur la rivière Yamaska	19
Figure 21 - Hauteur des vagues causées par des chaloupes à moteur sur la rivière Yamaska.....	20
Figure 22 - Vitesse des pontons sur la rivière Yamaska.....	20
Figure 23 - Hauteur des vagues causées par des pontons sur la rivière Yamaska	21
Figure 24 - Vitesse des motomarines sur la rivière Yamaska	21
Figure 25 - Hauteur des vagues causées par des motomarines sur la rivière Yamaska	22
Figure 26 - Vitesse des bateaux de <i>wake</i> sur la rivière Yamaska.....	22
Figure 27 - Hauteur des vagues causées par des bateaux de <i>wake</i> sur la rivière Yamaska	23

INTRODUCTION

La qualité de l'eau de la rivière Yamaska est une source de préoccupation pour bon nombre de municipalités du bassin versant. L'état de ses berges l'est également. Des riverain.e.s de la rivière dans les municipalités de Saint-Césaire, Saint-Damase, Saint-Hyacinthe et Saint-Pie estiment que le passage de bateaux de type *wake* contribue à ces deux problématiques.

Les bateaux de *wake* sont utilisés pour la pratique de sports de glisse appelés *wakeboard* et *wakesurf*. Les ballastes de ces bateaux peuvent être remplis d'eau permettant à ces embarcations de s'enfoncer dans l'eau et lors de leur déplacement de créer de hautes vagues sur lesquelles les adeptes de *wakeboard* et de *wakesurf* peuvent glisser en continu.

La hauteur des vagues peut atteindre plus de 90 centimètres (3 pieds), selon les riverain.e.s rencontré.e.s lors des consultations publiques menées par le Comité Yamaska au printemps 2022 dans ses quatre municipalités membres. Ces vagues causent de l'érosion aux berges et endommagent les embarcations et les quais des riverains. Les impacts de l'érosion affectent la qualité de l'eau, disent les riverain.e.s.

Le Comité Yamaska, qui s'intéresse aux enjeux de qualité de l'eau et de sécurité sur la rivière Yamaska ainsi que sur la rivière Noire, a mandaté l'OBV Yamaska au printemps 2022 pour découvrir ce que pensent les riverain.e.s de différents enjeux liés au cours d'eau, notamment de la qualité de son eau et de l'état de ses berges. Des visites ont permis de rencontrer 158 propriétaires.

En plus d'un questionnaire destiné aux riverain.e.s, l'OBV Yamaska a profité de nos nombreuses sorties près de la Yamaska pour recenser les embarcations qui naviguent sur la rivière dans le segment étudié. La vitesse des embarcations à moteur a été notée ainsi que la hauteur de leurs vagues.

Cet exercice s'inscrit dans une démarche entreprise en janvier 2022 par le Comité Yamaska pour déterminer si certaines utilisations de la rivière causent des impacts sur la qualité de son eau et de ses berges et de la sécurité de ses usagers. Le Comité Yamaska remplit de cette façon une des obligations exigées par Transports Canada pour toute demande de réglementation sur un cours d'eau.

Ce rapport renferme les données recueillies auprès des riverain.e.s de la Yamaska et de la Noire et propose une analyse des résultats obtenus.

L'OBV Yamaska est une table de concertation mandatée par le gouvernement du Québec pour élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE), en faire la promotion et suivre sa mise en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin versant de la rivière Yamaska. La mission de l'OBV et les objectifs du PDE s'inscrivent dans le cadre d'une gestion durable de l'eau.

MÉTHODOLOGIE

Les rencontres avec les propriétaires de maisons en bordure des rivières Yamaska et Noire se sont déroulées du 4 juillet au 22 septembre 2022. Lors de cette période, deux représentants de l'OBV ont pu rencontrer 158 propriétaires riverain.e.s dans les quatre municipalités membres du Comité Yamaska. Ils leur ont posé une quinzaine de questions sur leur perception de plusieurs aspects et enjeux de la rivière, notamment comment ils/elles utilisent la rivière et quelles sont les causes de l'état de la rivière.

Lors des soirées de consultations publiques organisées dans les quatre municipalités membres du Comité Yamaska, plusieurs personnes présentes ont beaucoup parlé des bateaux de *wake* et des nuisances qu'ils causent. Dans le but de ne pas influencer les citoyen.ne.s rencontré.e.s, dans les questions préliminaires, nous n'avons pas abordé directement les enjeux liés à ce type d'embarcation. Dans les choix de réponses offertes, toutefois, nous avons inclus une case « Autre », laissant ainsi l'occasion aux répondant.e.s d'inscrire une réponse de leur choix.

Dans le cas de certaines questions, nous n'avons pas obtenu de réponses. La quantité de réponses par question n'atteint donc pas toujours 158, soit le nombre de riverain.e.s qui se sont prêtés à l'exercice.

Les réponses des riverain.e.s au questionnaire ont été colligées dans un fichier *Qfield*.

Pour ce qui est du recensement des embarcations, nous avons consacré 15 périodes d'observation sur autant de jours. Nous avons eu la chance de bénéficier de la collaboration de plusieurs riverain.e.s qui nous ont permis de nous installer sur leur quai. Pour réaliser le travail, nous avons utilisé un radar de marque *Pocket Radar* pour obtenir la vitesse des bateaux à moteur (photo ci-dessous à gauche). La hauteur de la crête des vagues a été mesurée avec l'aide d'un mètre fixé au niveau de l'eau sur une tige en métal ancrée dans le fond de la rivière (photo ci-dessous à droite).

Les données sur le type d'embarcations, leur vitesse et la hauteur de la crête des vagues créées ont été enregistrées dans un fichier de l'application *Qfield*.



RÉSULTATS DES RÉPONSES DES RIVERAIN.E.S

Les riverain.e.s rencontré.e.s connaissent bien leur rivière. Des 158 riverain.e.s qui nous ont reçus, 58 y habitent depuis plus de 25 ans, soit plus du tiers. Ils sont 24 à habiter les abords de la rivière depuis plus de 15 ans et 22 depuis plus de 10 ans. À l'inverse, seulement 13 riverain.e.s y vivent depuis moins de 2 ans.

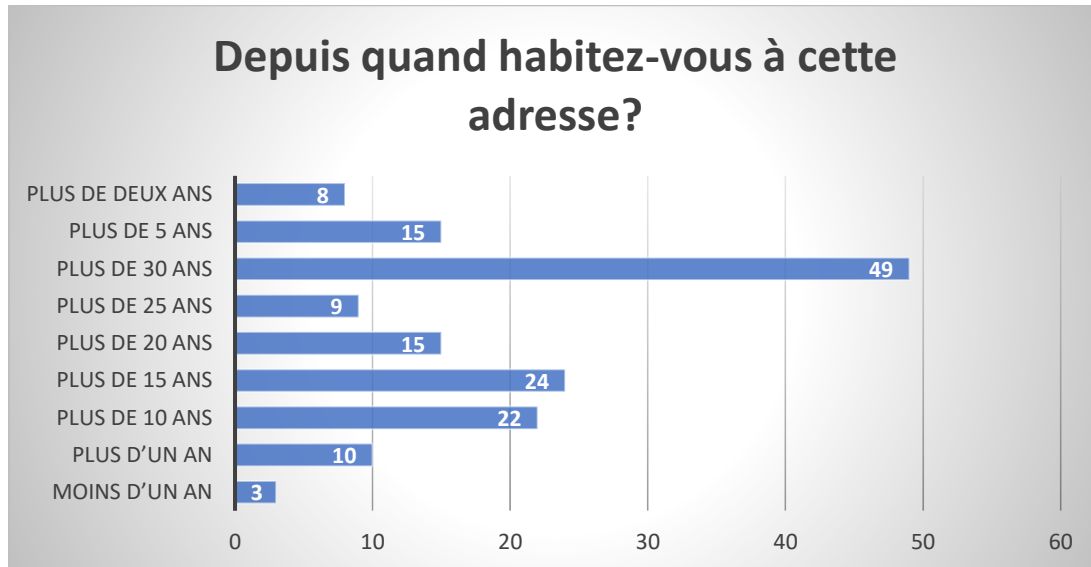


Figure 1 - Des riverain.e.s de longue date de la rivière Yamaska

Avoir un cours d'eau derrière sa maison est un rêve pour bien des gens. Les riverain.e.s de la Yamaska apprécient leur rivière et en profitent beaucoup. Ils/elles sont 33 % à y circuler à bord d'une embarcation à moteur, 32 % à y naviguer avec des embarcations sans moteur (canot, kayak et planche à pagaie) et 27 % à y jeter leur ligne à l'eau. Notons que 7 % des répondant.e.s se baignent dans la rivière.

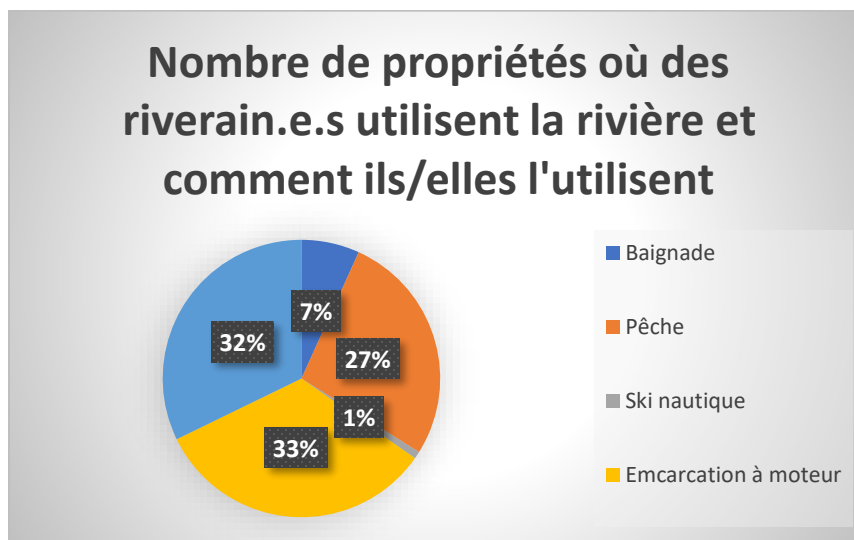


Figure 2 - Types d'activités sur la rivière Yamaska

Les riverain.e.s de la rivière Yamaska se sentent en sécurité lorsqu'ils/elles sont sur le cours d'eau. C'est ce qui se dégage des réponses à une question portant sur cet enjeu alors que 70 % d'entre eux/elles répondent pas l'affirmative.

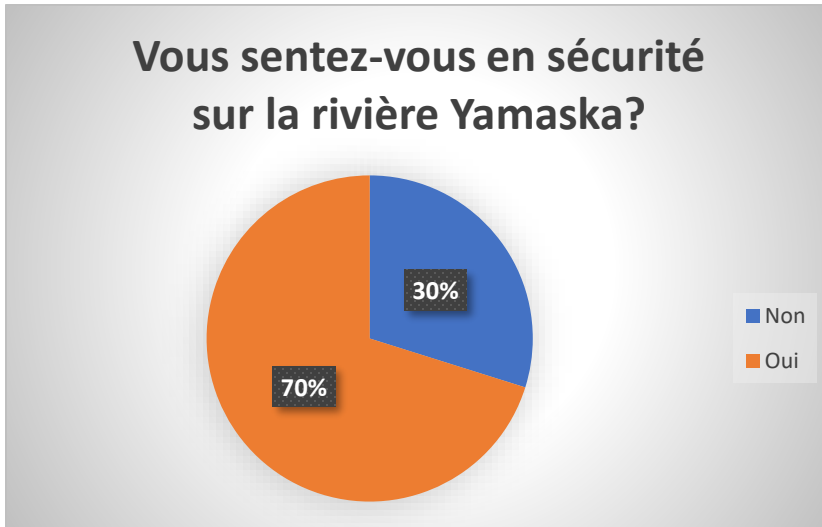


Figure 3 - Sentiment de sécurité sur la rivière Yamaska

Preuve de ce sentiment de sécurité, ils/elles estiment à 64 % que la cohabitation entre les différents usagers de la rivière est bonne. Cette donnée augmente à 91 % en ajoutant que la cohabitation est passable.

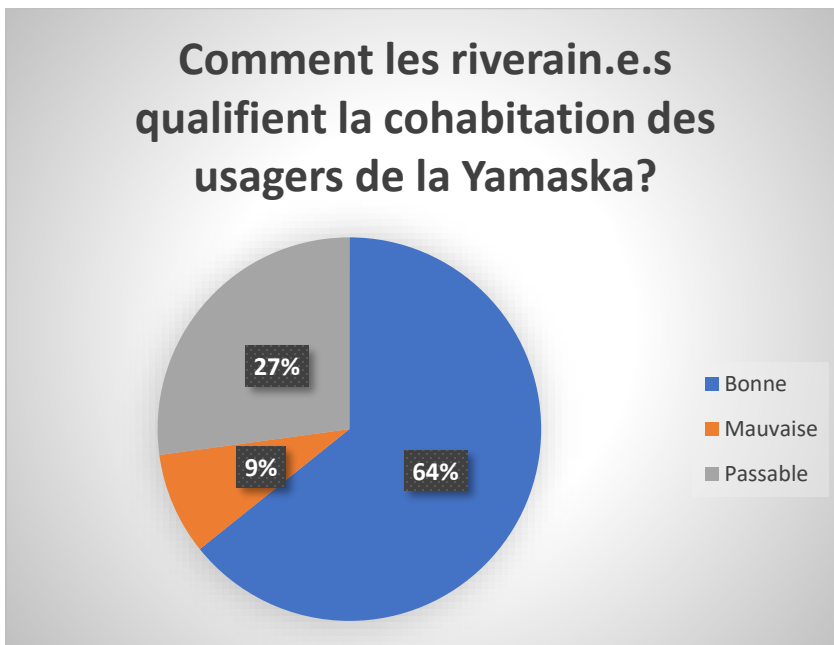


Figure 4 - Cohabitation sur la rivière Yamaska

Ces données sont très similaires à celles liées à la perception des riverain.e.s de la vitesse des embarcations à moteur sur la Yamaska. Ils/elles sont 63 % à juger qu'elle est raisonnable. Toutefois, 37 % pensent qu'elle est trop vite (28 %) et excessive (9 %).

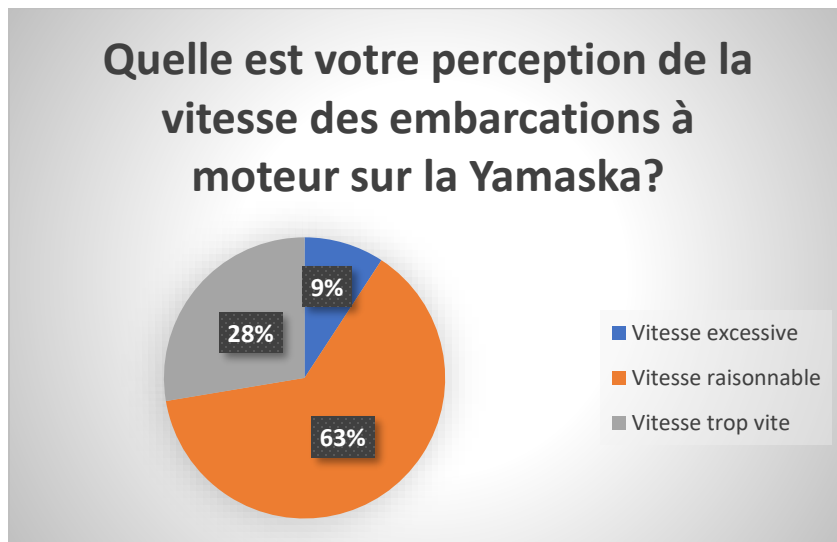


Figure 5 - Perception de la vitesse des embarcations à moteur sur la rivière Yamaska

Les vagues causées par les embarcations à moteur sont une source de préoccupation pour les personnes qui ont répondu au questionnaire. Un total de 45 % d'entre elles disent ne pas y voir de problème, mais 28 % jugent que les vagues sont trop hautes.

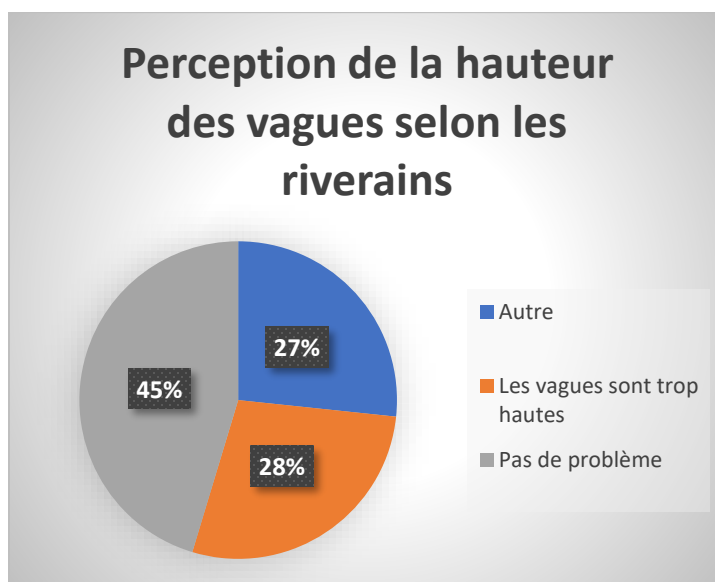


Figure 6 - Perception de la hauteur des vagues sur la rivière Yamaska

Considérant que plusieurs types d'embarcations à moteur naviguent sur la Yamaska, nous avons prévu une option de réponse « Autre » pour offrir une réponse de leur choix. Les répondant.e.s ont été 27 % à se prévaloir de cette case. Dans une proportion de 90 %, ils/elles ont inscrit que

les vagues provoquées par les bateaux de *wake* étaient trop hautes. Les deux autres réponses données concernaient la hauteur des vagues causées par des motomarines (6 %) et par de gros bateaux (4 %).

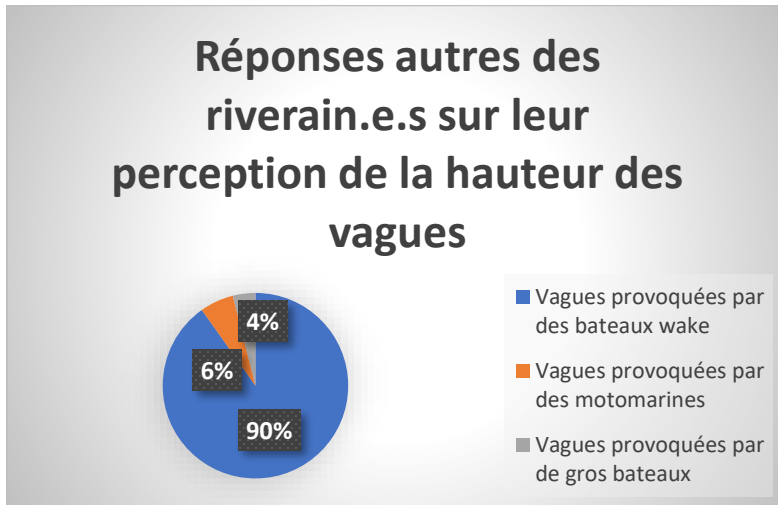


Figure 7 - Perception « Autre » de la hauteur des vagues sur la rivière Yamaska

Nous avons sondé les riverain.e.s sur des problématiques de la rivière Yamaska souvent recensées. L'érosion des berges est le problème qui a été la plus souvent choisie alors que 38 % des répondant.e.s l'ont coché parmi les six choix possibles dont une case « Autre » dans laquelle les gens pouvaient inscrire une autre problématique. Le choix « Autre » est d'ailleurs celui qui a récolté le plus de voix, soit 21 % des citoyen.ne.s interrogé.e.s. Nous présentons plus bas les détails des problématiques identifiées par ceux-ci et celles-ci.

Par ailleurs, les données recueillies sur cette question valident celles de la question précédente pour ce qui est de la cohabitation entre les usagers. Ils/elles sont en effet seulement 12 % des répondant.e.s à affirmer que la cohabitation est une problématique.

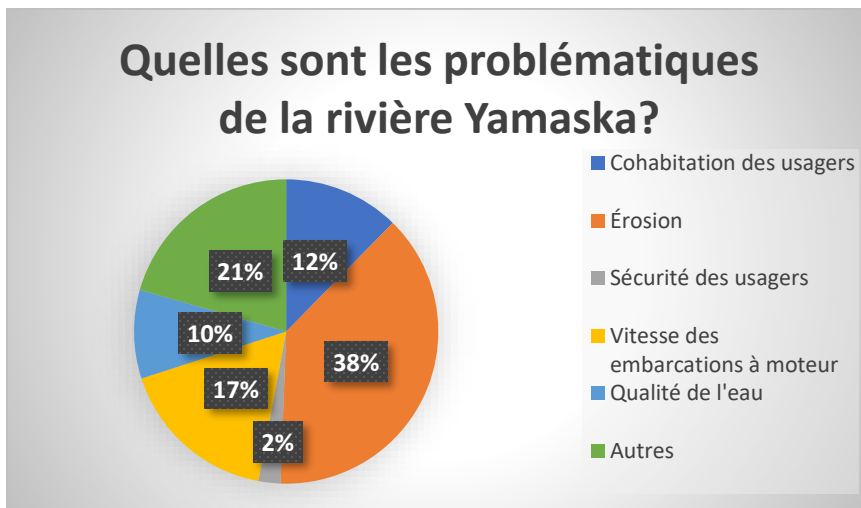


Figure 8 - Problématiques de la rivière Yamaska

Des 21 % des répondant.e.s qui ont coché « Autre » dans la question précédente, 74 % d'entre eux/elles ont écrit que les bateaux de *wake* étaient la plus importante problématique de la rivière Yamaska.

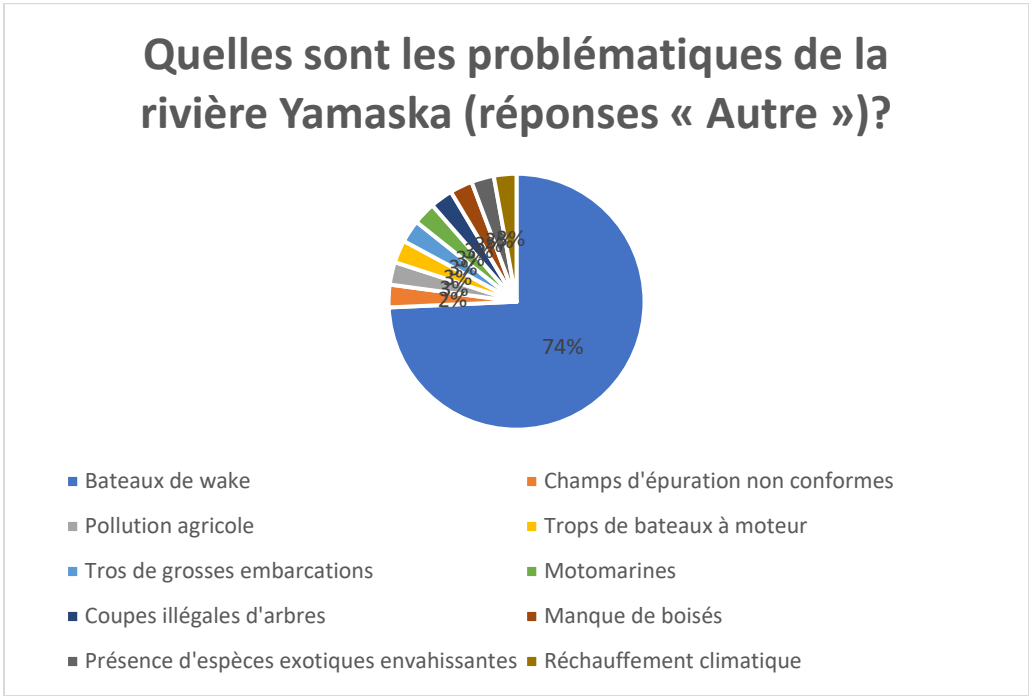


Figure 9 – Problématiques « Autre » de la rivière Yamaska

La qualité de l'eau et l'état des berges sont des enjeux importants dans le segment de la rivière Yamaska concerné, mais également dans l'ensemble de son bassin versant. Deux questions précises ont porté sur ces deux enjeux.

Nous avons demandé aux riverain.e.s quelle était leur perception de la qualité de l'eau. Pour 54 % des répondant.e.s, elle est de qualité passable. Un total de 20 % la qualifie de mauvaise, 16 % de bonne et 10 % de très mauvaise.

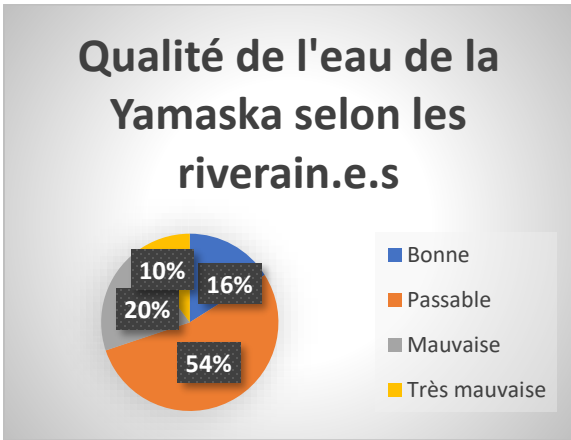


Figure 10 - Qualité de l'eau de la rivière Yamaska

La perception des riverain.e.s de l'état des berges de la Yamaska est constante. Dans une question où les principales problématiques de la rivière son énoncées, 38 % des répondant.e.s ont identifié l'érosion des berges. Quand on les interroge spécifiquement sur l'état des berges, 35 % répondent qu'elles sont dégradées, 10 % passablement dégradées et 7 % très dégradées. À contrario, 31 % des participant.e.s au questionnaire estiment que les berges sont en bonne condition et 17 % pensent qu'elles sont généralement en bonne condition.

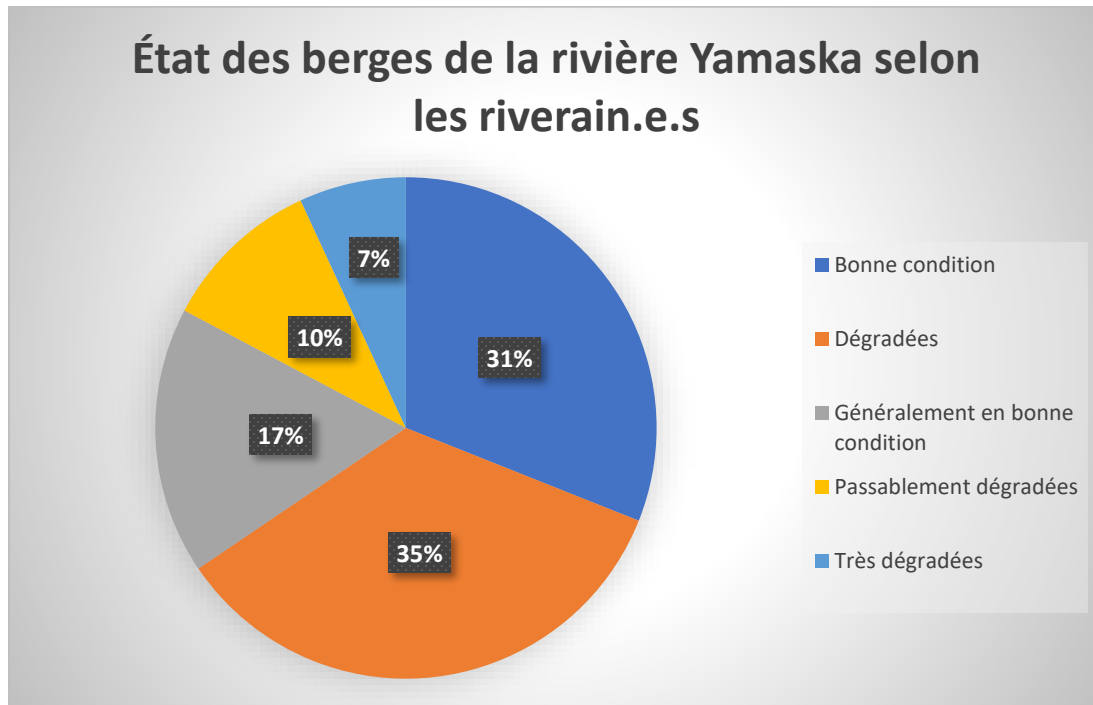


Figure 11 - État des berges de la rivière Yamaska

En plus de questions portant sur l'identification de problématiques liées aux embarcations à moteur, le questionnaire proposé aux riverain.e.s contenait également des questions sur les solutions envisageables pour les régler ou les amenuiser. Encore ici, nous n'avons pas inclus une case visant spécifiquement les bateaux de *wake*, et ce dans le but de ne pas influencer les répondant.e.s.

Encore ici, plusieurs personnes, 75 riverain.e.s en fait, ont choisi de ne pas cocher une des cases proposées et ont plutôt inscrit leur propre réponse dans la case « Autre ». La fixation de la limite de vitesse a été le choix de 19 répondant.e.s et l'interdiction des bateaux à moteur de 16 personnes. L'interdiction des sports de glisse (ski nautique, tire de pneumatiques) a été identifiée par 2 participant.e.s.

Que devrait-on faire pour améliorer l'état de la rivière Yamaska?

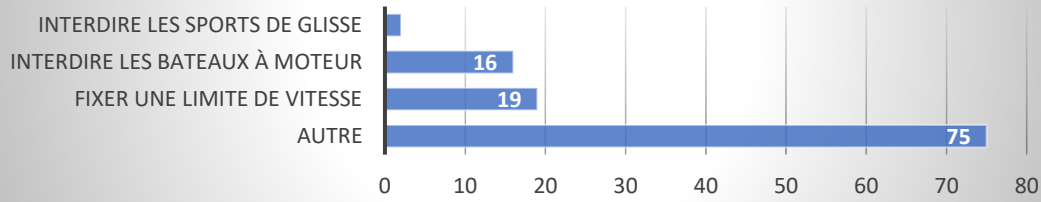


Figure 12 - Actions à poser pour améliorer l'état de la rivière Yamaska

Des 75 réponses inscrites dans la case « Autre », l'interdiction des bateaux de *wake* arrive en tête avec 20 %. Également à 20 %, on retrouve la suggestion de limiter la force des bateaux à moteur. À 8 %, les répondants ont écrit qu'il faudrait limiter la grosseur des bateaux et à 7 % de respecter/élargir/améliorer les bandes riveraines. Suivent à 6 % la limitation de la vitesse des embarcations à moteur et la surveillance de rejets polluants agricoles.

Que devrait-on faire pour améliorer l'état de la rivière Yamaska (réponses « Autre »)?

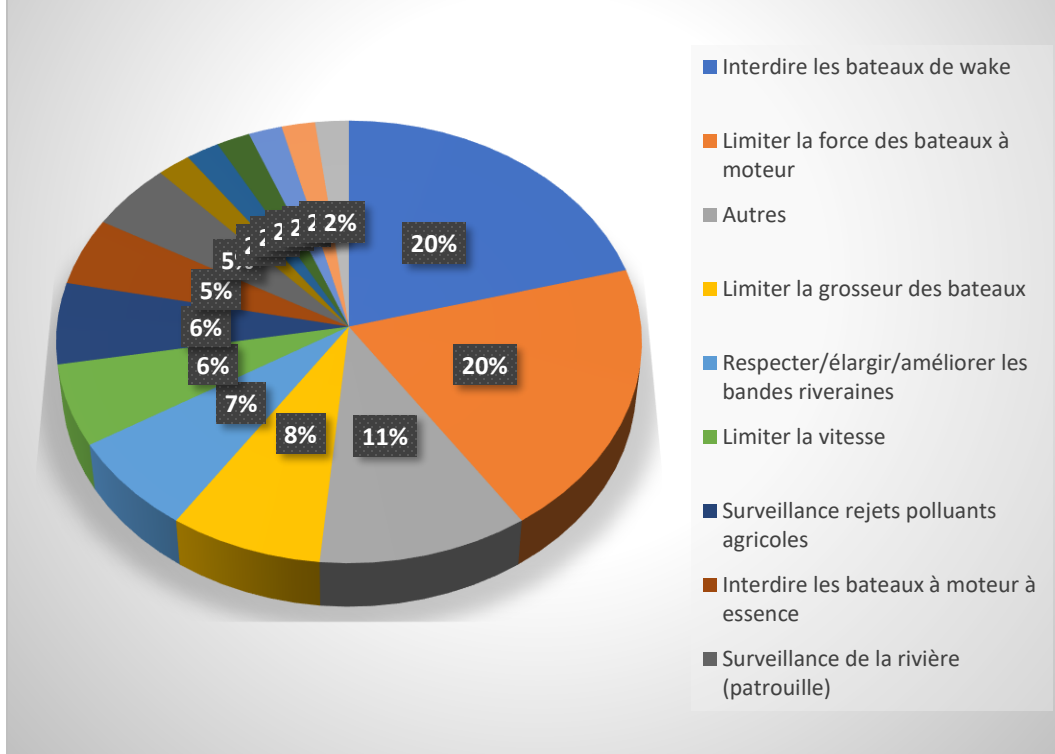


Figure 13 - Des solutions pour améliorer l'état de la rivière Yamaska (réponses « Autre »)

RECENSEMENT DES EMBARCATIONS SUR LA RIVIÈRE YAMASKA

Dans cette section, nous présentons les données sur les embarcations recensées sur la rivière Yamaska au courant de l'été 2022. Nous identifions tous les types d'embarcations aperçus, autant motorisés que non motorisés. Pour les embarcations motorisées, nous calculons aussi leur vitesse ainsi que la hauteur de la crête des vagues créées.

Il ne s'agit pas d'un inventaire du nombre d'embarcations qui naviguent sur la rivière Yamaska. C'est plutôt une recension de tous les types d'embarcations qui s'y sont déplacés lors des 15 sorties d'observation tenues par l'OBV en autant de jours. Pour les fins de ce recensement, nous nous sommes installés sur des quais de riverain.e.s dans les quatre municipalités.

Lors de nos sorties, nous avons recensé un total de 311 embarcations. À noter que plusieurs d'entre elles ont effectué un aller-retour sur la rivière, étant donc comptabilisé plus d'une fois. Les embarcations à moteur ont été au nombre de 253 (81,35 %) tandis que 58 (18,65 %) embarcations non motorisées ont été observées.

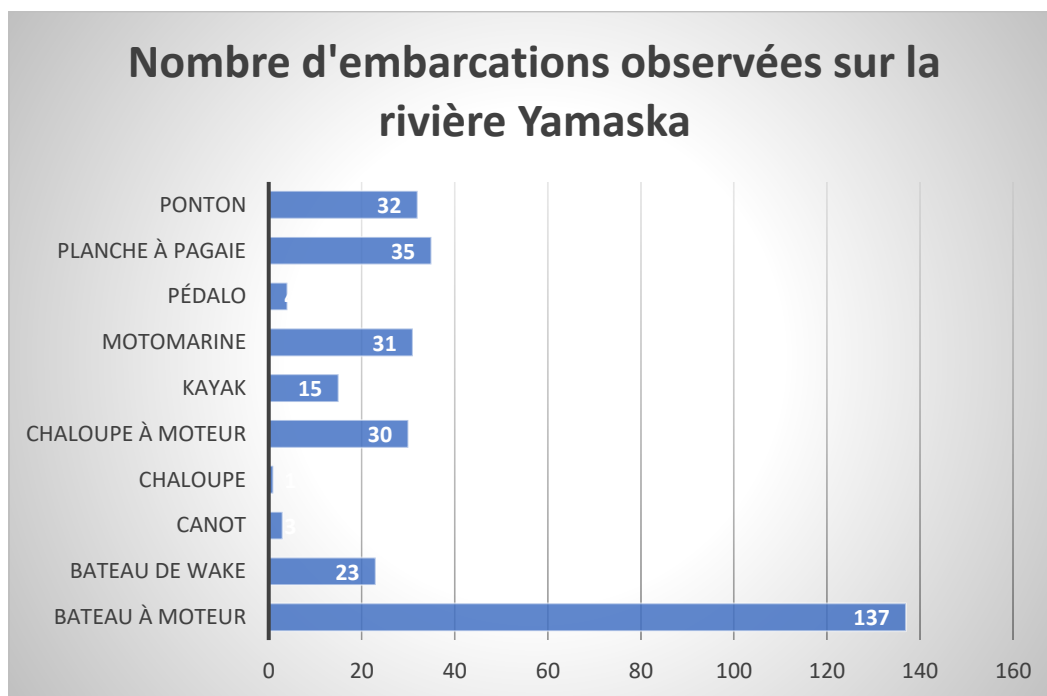


Figure 14 - Nombre d'embarcations observées sur la rivière Yamaska

Du total des 253 embarcations à moteur aperçues, 137 étaient des bateaux à moteur autres que des chaloupes à moteur, des bateaux de *wake*, des motomarines et des pontons, soit 54 %. Les quatre autres types d'embarcations à moteur observés avaient sensiblement la même représentativité, soit des pontons (13 %), des motomarines (12 %), des chaloupes à moteur (12 %) et des bateaux de *wake* (9 %).

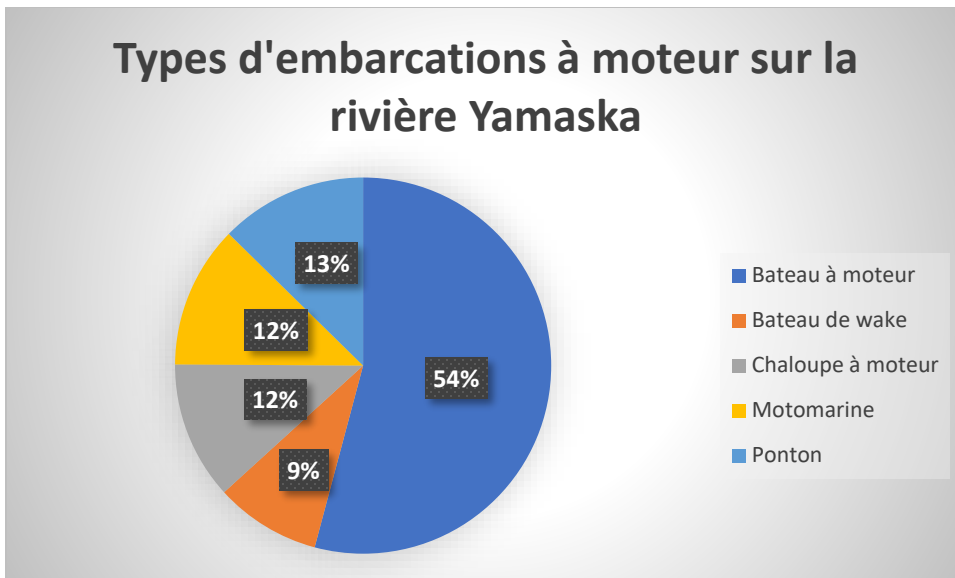


Figure 15 - Types d'embarcations sur la rivière Yamaska

Un bon nombre d'utilisateurs d'embarcations non motorisées fréquentent la rivière Yamaska dans le tronçon étudié. De 58 embarcations recensées, les planches à pagaie ressortent clairement avec 60 % des observations. Ce sport poursuit sa croissance auprès des amateurs de sports nautiques. La pratique du kayak est également fort populaire sur la rivière Yamaska avec 26 % des embarcations comptabilisées lors de nos sorties. Le nombre d'autres embarcations est marginal.

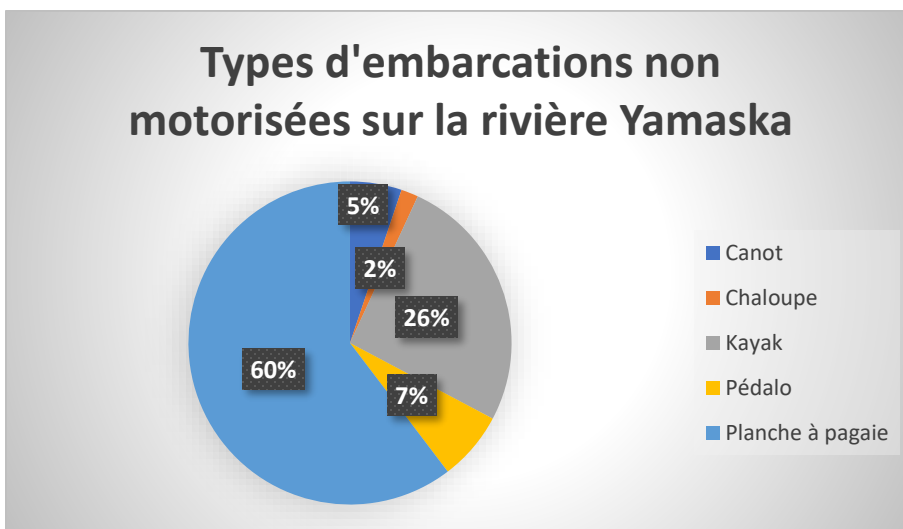


Figure 16 - Types d'embarcations non motorisées sur la rivière Yamaska

Dans le questionnaire proposé aux riverain.e.s, ils/elles étaient invité.e.s à donner leur impression de la vitesse à laquelle circulent les embarcations à moteur (tous types confondus) sur la Yamaska. Dans une proportion de 63 %, les participant.e.s jugent que la vitesse de ces

embarcations est raisonnable alors que 37 % sont plutôt d'avis que leur vitesse est trop élevée et 9 % estiment qu'elle est excessive.

Les observations réalisées sur la rivière cet été ont permis de déterminer que 77 % des embarcations à moteur repérées (tous types confondus) circulaient à moins de 40 km/h. Notons que la vitesse de 46 % des embarcations était de moins de 20 km/h, 35 % de moins de 15 km/h et 26 % de moins de 10 km/h.

La vitesse moyenne de toutes les embarcations à moteur qui ont circulé sur la rivière Yamaska lors de nos observations a été de 29,47 km/h.

La hauteur moyenne des crêtes des vagues observées a été de 10,78 cm.

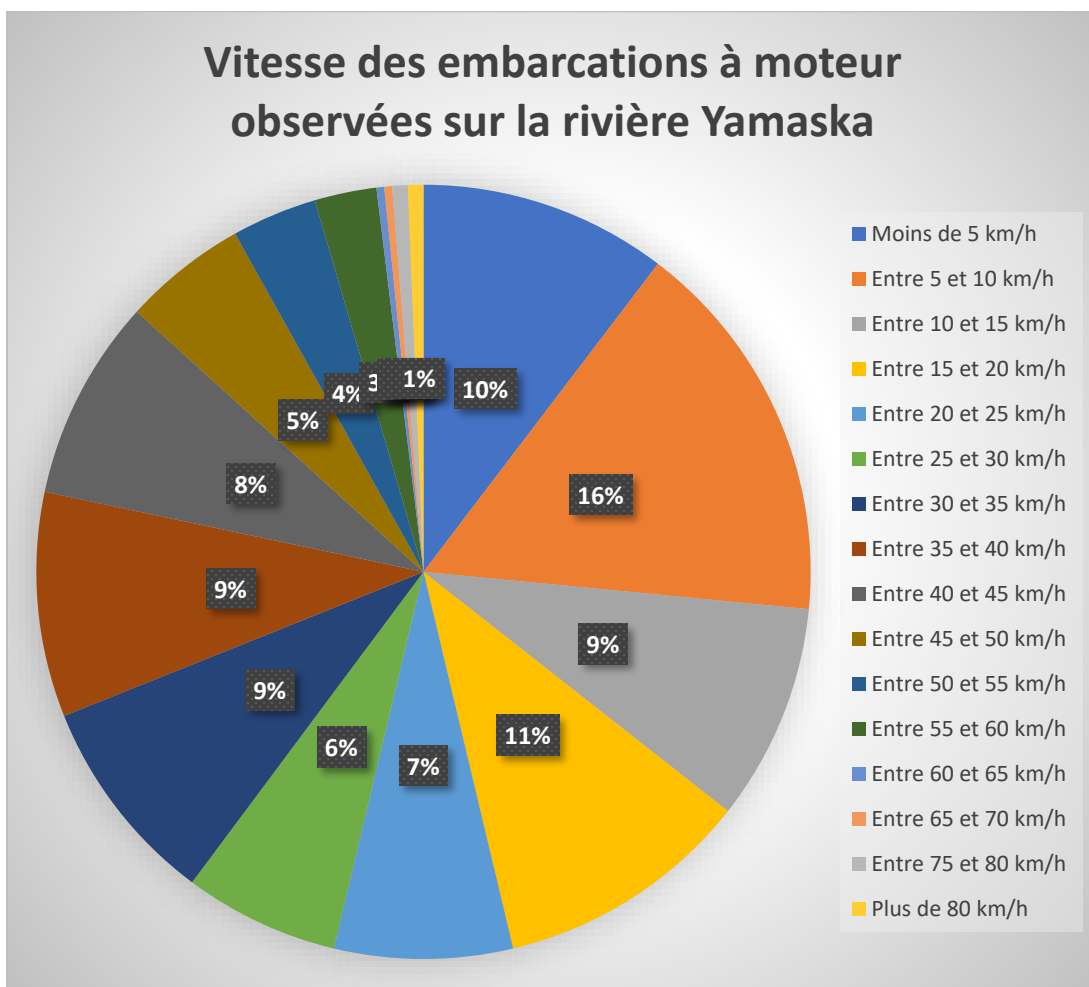


Figure 17 - Vitesse des embarcations à moteur observées sur la rivière Yamaska

Décortiquons maintenant les données selon les types d'embarcations à moteur.

La vitesse des embarcations à moteur repérées varie selon leur type. Les prochains graphiques contiennent des données sur la vitesse et la hauteur des crêtes des vagues selon chaque type

d'embarcations à moteur recensées. Le tirant d'eau, c'est-à-dire la hauteur de la partie immergée du bateau (distance verticale la ligne de flottaison et le point le plus bas de la coque), n'est pas le même d'un type d'embarcation à un autre. Plus l'embarcation elle-même est lourde ou sa charge à bord lourde, plus son tirant d'eau sera élevé. Ainsi, à basse vitesse, une embarcation plus lourde ou avec une charge plus lourde créera une crête de vague plus haute si elle navigue à basse vitesse.

Les bateaux à moteur, qui ne comprennent pas les chaloupes à moteur, ni les bateaux de *wake*, les motomarines et les pontons*, ont été les plus présents sur la rivière Yamaska lors des sorties d'observation. Nous avons comptabilisé 137 passages pour ce type d'embarcation. Ils naviguaient à une vitesse moyenne de 30,53 km/h.

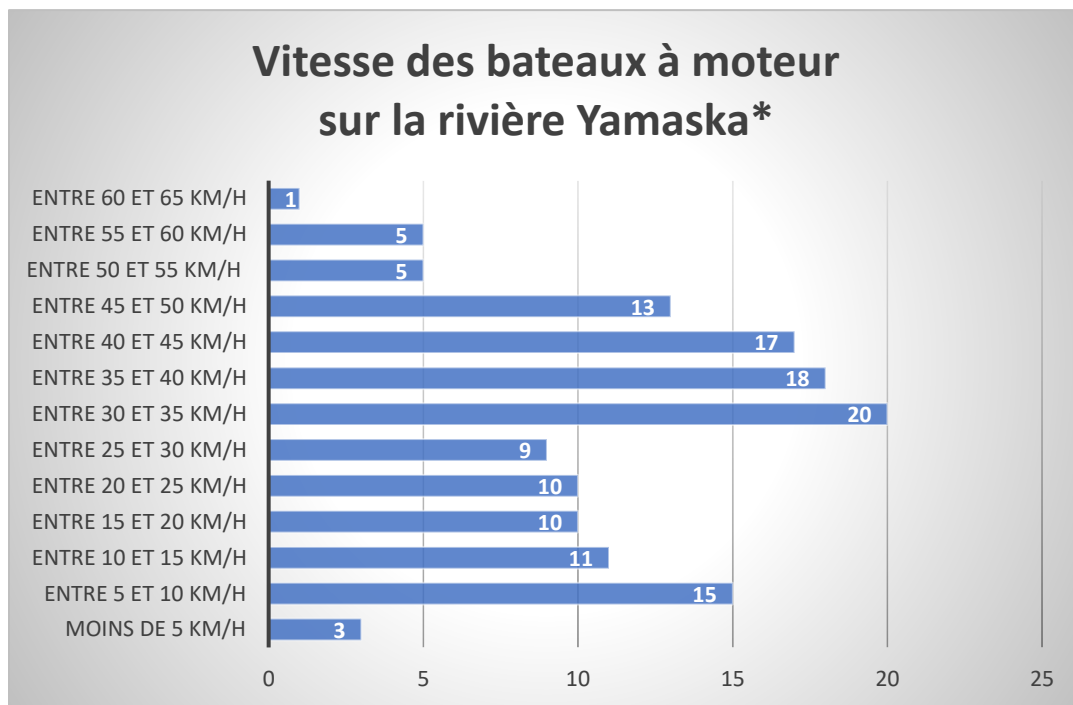


Figure 18 - Vitesse des bateaux à moteur sur la rivière Yamaska

Les bateaux à moteur que nous avons observés naviguant sur la rivière Yamaska, à l'exception des bateaux de *wake*, ne créent pas de crêtes de vagues plus hautes que 30 cm. Les données compilées lors de nos sorties d'observation indiquent que 86 % de ces embarcations ont créé des vagues de moins de 10 cm. Un total de 9 % des bateaux à moteur ont créé des crêtes de vagues d'entre 10 cm et 20 cm et 5 % des crêtes de vagues d'entre 20 et 30 cm. La hauteur moyenne des crêtes de vagues de ce type d'embarcation a été de 11,11 cm.

Hauteur des crêtes de vagues causées par les bateaux à moteur sur la rivière Yamaska*



Figure 19 - Hauteur des crêtes de vagues causées par les bateaux à moteur sur la rivière Yamaska

Les chaloupes à moteur ne naviguent pas à haute vitesse sur la rivière Yamaska. La force de leur moteur n'est pas assez puissante. Selon nos calculs, la vitesse moyenne des 30 passages d'embarcations de ce type observées a été de 22 km/h.

Vitesse des chaloupes à moteur sur la rivière Yamaska

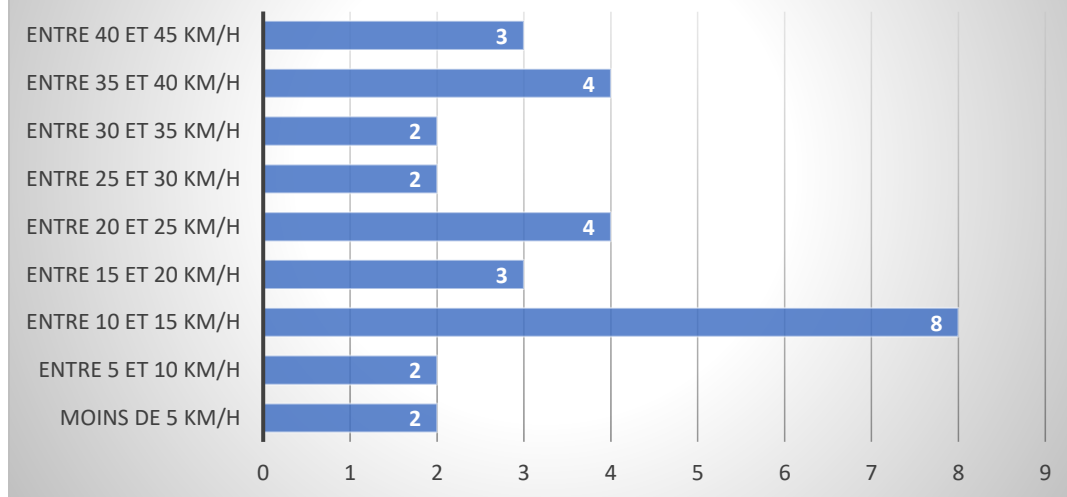


Figure 20 - Vitesse des chaloupes à moteur sur la rivière Yamaska

Les crêtes de vagues créées par les chaloupes à moteur observées ne sont pas les plus hautes enregistrées parmi l'ensemble des embarcations. La crête de vague moyenne pour ce type d'embarcation a été de 9,8 cm, soit presque identique à la hauteur moyenne de toutes les crêtes de vagues recensées (10,78 cm) pour cette étude.

Hauteur des crêtes des vagues causées par des chaloupes à moteur sur la rivière Yamaska

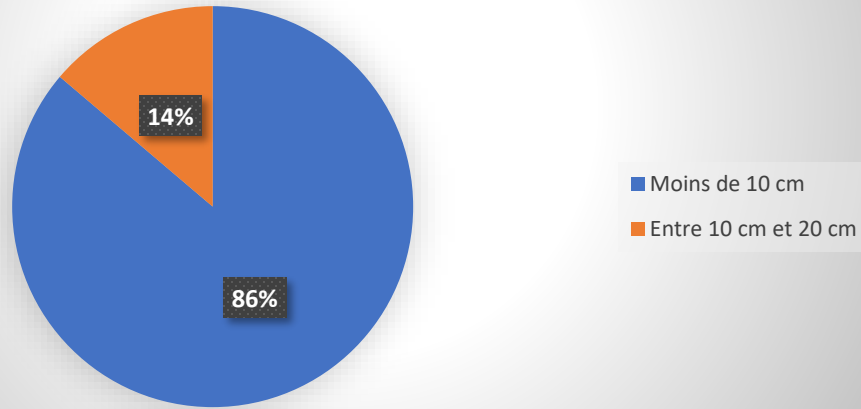


Figure 21 - Hauteur des crêtes des vagues causées par des chaloupes à moteur sur la rivière Yamaska

Les pontons observés ont circulé à des vitesses comparables aux chaloupes à moteur. Nous avons compté 32 passages de pontons sur la rivière Yamaska lors de nos sorties. La vitesse moyenne de ces embarcations a été de 20,9 km/h.

Vitesse des pontons sur la rivière Yamaska

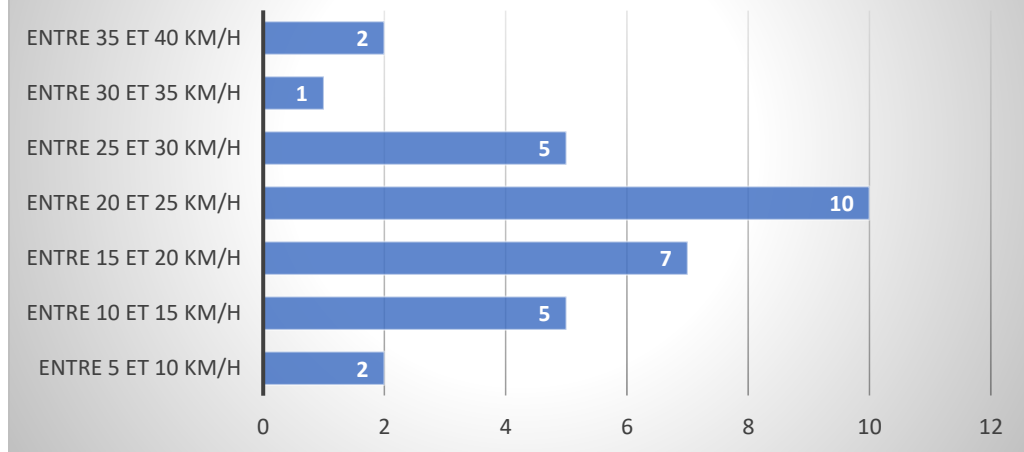


Figure 22 - Vitesse des pontons sur la rivière Yamaska

Tout comme les chaloupes à moteur, les pontons observés n'ont pas créé de hautes crêtes de vagues. Celles-ci étaient en moyenne de 9,38 cm de hauteur, similaires aux 9,8 cm des crêtes de vagues des chaloupes à moteur.

Hauteur des crêtes des vagues causées par des pontons sur la rivière Yamaska

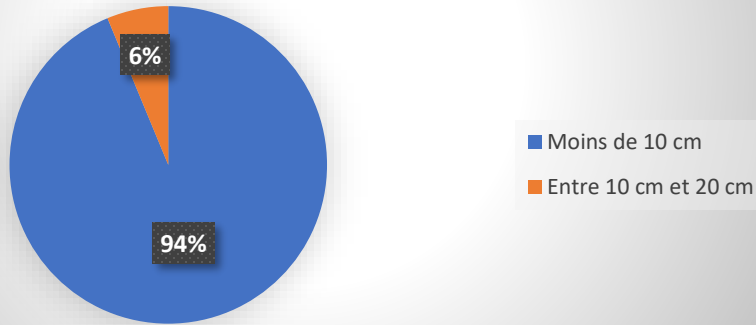


Figure 23 - Hauteur des crêtes de vagues causées par des pontons sur la rivière Yamaska

Les motomarines ont été les embarcations qui ont navigué le plus rapidement sur la rivière Yamaska lors de nos passages. Nous avons compté 31 passages de ces embarcations. Leur vitesse moyenne a été de 45,4 km/h.

Notons que les vitesses de motomarines lors de 12 passages, soit 38,7 % des passages enregistrés, étaient supérieures à 50 km/h et que de ceux-ci 4 ont été chronométrées à plus de 75 km/h.

Vitesse des motomarines sur la rivière Yamaska

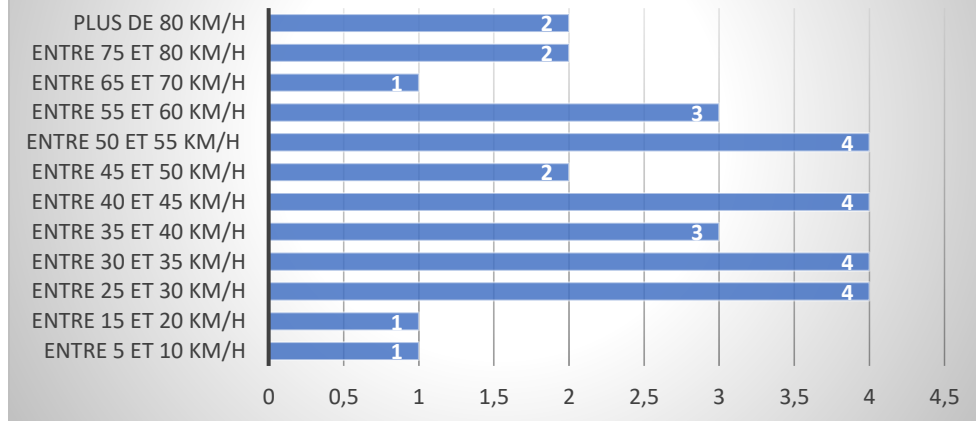


Figure 24 - Vitesse des motomarines sur la rivière Yamaska

À l'inverse de leur vitesse moyenne, les motomarines observées n'ont pas créé de hautes crêtes de vagues. Dans une proportion de 97 %, la hauteur moyenne de vagues a été de 9,19 cm. C'est en deçà de la hauteur moyenne des vagues causées par l'ensemble des embarcations à moteur.

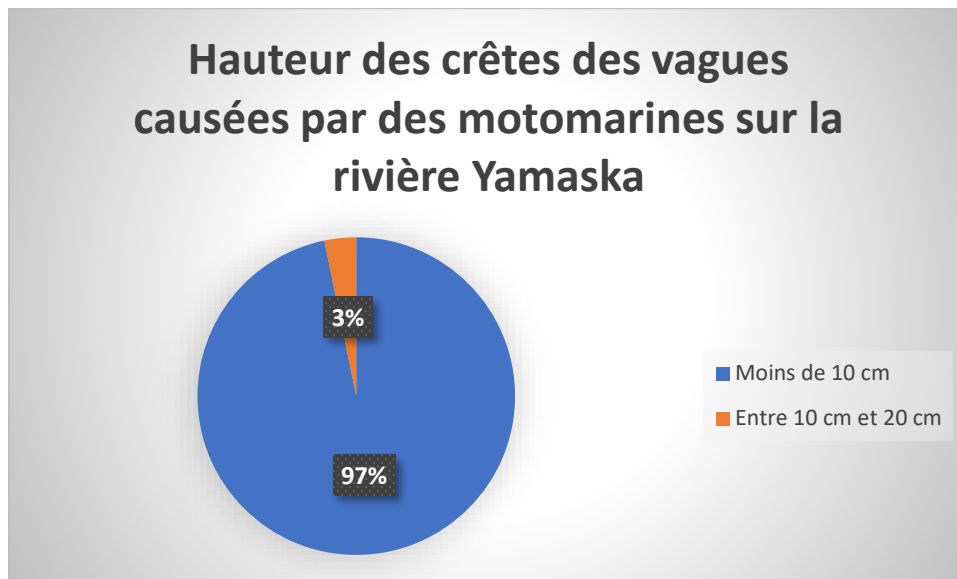


Figure 25 - Hauteur des crêtes de vagues causées par des motomarines sur la rivière Yamaska

La vitesse moyenne des bateaux de *wake* que nous avons observés a été de 24,45 km/h. C'est 5 km/h de moins que la vitesse moyenne de toutes les embarcations à moteur recensées.

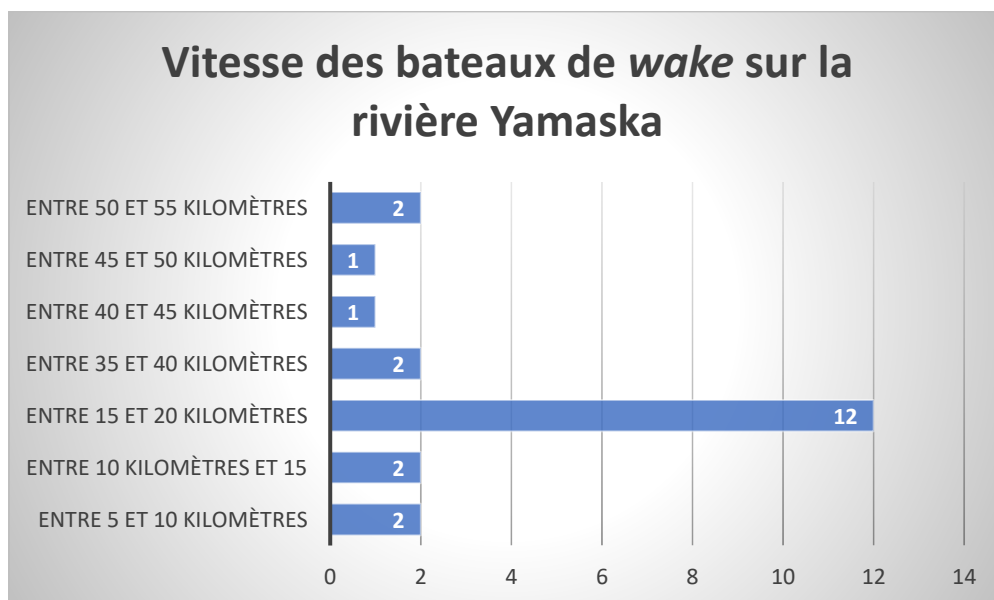


Figure 26 - Vitesse des bateaux de *wake* sur la rivière Yamaska

Les bateaux de *wake* sont toutefois les embarcations qui ont créé les plus hautes crêtes de vagues. La hauteur moyenne des crêtes de vagues causées lors des 23 passages de bateaux de

wake observés a été de 18,83 cm. C'est presque le double de la hauteur moyenne des crêtes de vagues créées par l'ensemble des embarcations à moteur sur la rivière Yamaska (10,78 cm).

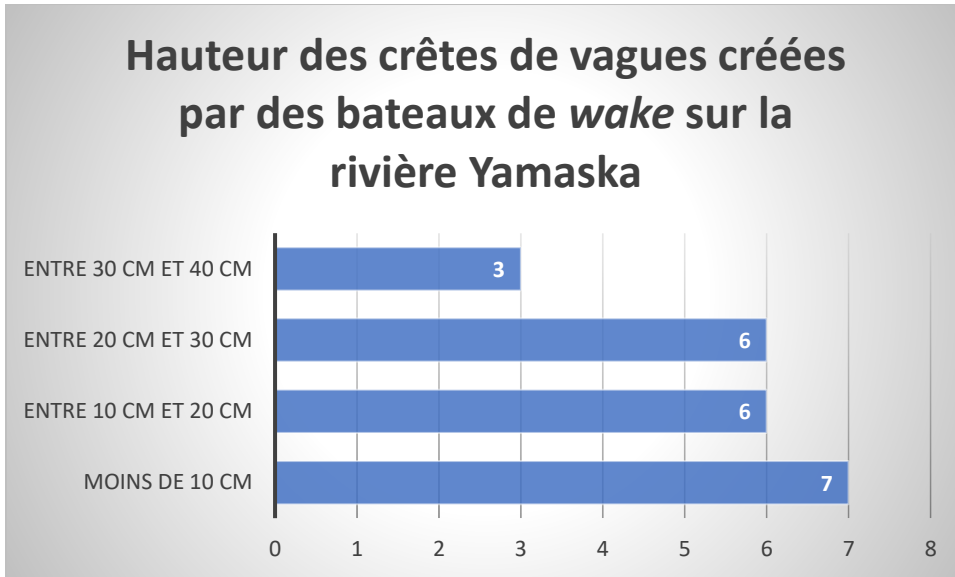


Figure 27 - Hauteur des crêtes de vagues causées par des bateaux de *wake* sur la rivière Yamaska

CONCLUSION

Les riverain.e.s de la rivière Yamaska dans les municipalités de Saint-Césaire, Saint-Damase, Saint-Hyacinthe et Saint-Pie s'inquiètent des impacts causés par les bateaux de *wake*. Leurs réponses au questionnaire qu'ils/elles ont rempli au cours de l'été 2022 dans le cadre des travaux du Comité Yamaska font clairement ressortir cette inquiétude.

L'une des questions centrales du questionnaire invitait les participant.e.s à choisir parmi une liste quelle était la plus grande problématique de la rivière. Dans une proportion de 38 %, ils/elles ont répondu l'érosion des berges de la rivière. La case « Autre » a été le deuxième choix le plus élevé, soit de 24 % des personnes interrogées. Invitées à préciser leur choix, elles ont répondu à 74 % que les bateaux de *wake* étaient la plus grande problématique de la rivière Yamaska.

Dans la question de départ, notons que la vitesse des embarcations est perçue comme étant problématiques par 17 % des répondant.e.s.

Lorsqu'on a demandé aux riverain.e.s quelle était leur perception des vagues créées par des bateaux à moteur, 45 % ont répondu ne pas y voir de problème. Toutefois, 28 % ont dit que les vagues causées étaient trop hautes et 27 % ont répondu en cochant la case « Autre ». Invité.e.s à préciser leur choix, 90 % des répondant.e.s ont affirmé que les vagues créées par les bateaux de *wake* étaient trop hautes.

Les données recueillies lors de nos sorties d'observation des embarcations à moteur ne nous permettent pas de conclure que les bateaux de *wake* créent des vagues atteignant 90 cm (3 pieds). Davantage de sorties d'observation sont nécessaires pour mieux analyser la situation.

Dans un autre ordre d'idée, malgré des craintes exprimées sur les bateaux de *wake*, 70 % des riverain.e.s rencontrés disent se sentir en sécurité lorsqu'ils sont sur la rivière Yamaska. Ils/elles sont 64 % à qualifier de bonne la cohabitation entre les différents usagers de la rivière.

Des mesures peuvent être mises en place pour améliorer la quiétude des riverain.e.s et des usagers de la rivière eu égard aux problèmes créés par les embarcations à moteur. Plusieurs suggestions ont été formulées à l'OBV Yamaska par les riverain.e.s rencontrés.e.s.

Des 112 personnes qui ont suggéré une solution concernant les nuisances causées par des embarcations à moteur, 75 (66,9 %) ont choisi la case « Autre ». De celles-ci, 20 % estiment que les bateaux de *wake* devraient être interdits sur le segment de la rivière Yamaska concerné par le questionnaire. Un autre 20 % avancent l'idée de limiter la force des bateaux à moteur. Et 8 % croient qu'il faudrait limiter la grosseur des bateaux. Des réponses à la question initiale, 19 riverain.e.s proposent de fixer la limite de vitesse et 16 d'interdire les bateaux à moteur.

Nous invitons le Comité Yamaska à poursuivre ses travaux pour trouver des solutions permettant une utilisation responsable de la rivière Yamaska par ses nombreux usagers à des fins récréatives.